



19 février 2018

L'organisation du baccalauréat 2021 marginalise l'enseignement de Sciences économiques et sociales au lycée !

Jean-Michel Blanquer a présenté le 14 février ses propositions pour un nouveau baccalauréat à l'horizon 2021. Le Collectif pour la défense et la promotion des SES (CDP-SES) considère que l'architecture du projet proposé réduit de manière inacceptable l'enseignement de la « troisième culture » au lycée.

Le « Socle de culture commune »

Le CDP-SES déplore que les Sciences économiques et sociales (SES) ne soient pas présentes dans le « socle de culture commune » du cycle terminal de la voie générale. L'enseignement des SES ne débutant qu'au lycée, les connaissances en SES de nombre d'élèves se résumeront donc à celles qu'ils auront acquises en 1h30 d'enseignement d'exploration en classe de seconde si toutefois ils ont choisi cet enseignement d'exploration. À ce sujet, il est par ailleurs précisé qu'« à la rentrée 2018, la classe de seconde ne connaît pas de changement organisationnel majeur mais de premières évolutions destinées à installer l'état d'esprit du baccalauréat 2021 »¹ (P.23). Le projet proposé opère une marginalisation de l'enseignement des SES et de la « troisième culture » au lycée. **Le CDP-SES revendique à nouveau que les SES soient présentes dans ce qui sera le « socle de culture commune » de la classe de Seconde sur l'ensemble de l'année scolaire et pour un volume horaire conséquent, à savoir au moins 2h élève par semaine.** C'est indispensable pour offrir à tous les lycéens et lycéennes un socle minimal de connaissances en SES et pour leur permettre de faire le choix éclairé de leurs « disciplines de spécialité » dans le cycle terminal.

Les « disciplines de spécialités » en première et terminale

Dans le projet de réforme annoncé, les SES sont réduites à être un choix de « disciplines de spécialité » parmi 10 enseignements possibles dans le cycle terminal du lycée, les élèves devant en choisir 3 en première et 2 en terminale. **Le CDP-SES demande à ce que les possibilités de choix de triplettes (en première) et de doublettes (en terminale) des élèves fassent l'objet d'un cadrage national** pour assurer la cohérence des parcours et l'égalité de traitement des élèves. Dans cette hypothèse, **le CDP-SES demande à ce que les SES soient incluses dans au moins 3 triplettes et 3 doublettes définies nationalement en première et terminale.** **Le CDP-SES revendique également que la partie « Sciences politiques » du programme de la discipline de spécialité « Histoire-Géographie, géopolitique et sciences politiques » soit dispensée par des enseignants de SES** dans la mesure où leur qualification en Science politique est évaluée dans leurs concours de recrutement. A titre d'exemple, en 2018, les candidats à l'Agrégation interne de SES ont notamment été évalués sur un dossier relatif à l'explication du comportement électoral².

¹ Baccalauréat 2021. Pour l'école de la confiance, p.23, MEN :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/BAC_2021/00/0/DP_BAC_BDEF_web_898000.pdf

² http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/agregation_interne/27/0/s2018_agreg_interne_ses_2_887270.pdf

Le bouquet des « enseignements facultatifs »

Les « enseignements facultatifs » proposés dans le projet reconduisent l'enseignement de « Droit et grands enjeux du monde contemporain ». De nombreux enseignants de SES, sur la base de leur formation initiale (IEP, diplôme de droit...) l'enseignent déjà. **Le CDP-SES demande que la possibilité d'enseigner « Droit et grands enjeux du monde contemporain » soit pérennisée pour les enseignants de SES qualifiés.**

Par ailleurs, il n'existe pas à ce stade d'« enseignement facultatifs » de SES. Conformément à l'esprit de la réforme engagée, **le CDP-SES revendique que les SES figurent dans ces enseignements facultatifs afin que les élèves puissent compléter et approfondir leurs projets de spécialisation dans le cycle terminal.**

Le « grand oral »

Il subsiste beaucoup d'incertitudes autour de la préparation au « grand oral ». Il semble par exemple que sa préparation débute en classe de première³ mais qu'aucun horaire spécifique ne soit prévu à cet effet en première et en terminale. **Le CDP-SES demande que le volume horaire et les moyens affectés à la préparation du grand oral soient clarifiés.** Dans la mesure où il portera sur les disciplines de spécialité choisies par les élèves en terminale, il semble difficile d'envisager que sa préparation débute avant le début de l'année de terminale. Comme les disciplines de spécialités en terminale seront évaluées en cours d'année scolaire, **le CDP-SES demande 1) qu'un volume horaire spécifique soit affecté à la préparation du grand oral pour la période qui précède l'évaluation des disciplines de spécialités et 2) que pour la période qui suit cette évaluation, la partie du service des enseignants relative aux disciplines de spécialité soit affectée à la préparation du grand oral.**

Contacts : contact.cdp.ses@gmail.com

³ Baccalauréat 2021. Pour l'école de la confiance, p.15